

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 31 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent excusé : Jean-Michel BIARDEAU

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 09 – votants : 09

DELIBERATION 11-14042025-1 FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE – FONDS SOLIDARITE LOGEMENT - 2025

Le Département assure la mise en œuvre et la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que du Fonds de Solidarité Logement. Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1^{er} décembre 1988 et par la loi du 31 mai 1990 interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, en complément des dispositifs de droit commun et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département.

Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que plus spécifiquement pour le FSL, les bailleurs sociaux et les opérateurs énergies et de téléphonie.

Le conseil municipal est invité à donner son accord à une participation pour l'année 2025 :

- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1.66 € par résidence principale,
- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,
Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,
Vu le règlement intérieur du FAJD adopté le 17 janvier 2025,
Vu le règlement intérieur du FSL adopté en date du 17 janvier 2025,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du **Fonds d'Aide aux Jeunes** pour l'année 2025. Un financement sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans est approuvé : **5,60 €**

Article 2 : La commune est autorisée à participer financièrement au **Fonds de Solidarité Logement** pour l'année 2025. Un financement sur la base de 1.66 € par résidence principale est approuvé soit **280,54 €**.

Article 3 : Ces sommes seront versées au compte du département.

Le 15 avril 2025
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le **16 AVR. 2025**

ID : 036-213601776-20250414-12_14042024_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 31 mars 2025, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent excusé : Jean-Michel BIARDEAU

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 09 – votants : 09

DELIBERATION 12-14042025-2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – Budget PRINCIPAL

Suite à l'étude du compte de gestion de l'exercice 2024 présenté par Mme Annie FAGUET inspecteur divisionnaire FiP,

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve le compte de gestion** de la commune pour l'année **2024** qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un **excédent de + 138 930,84 €**. (Cent trente-huit mille neuf cent trente euros et quatre-vingt-quatre centimes)
- en section d'investissement, un **déficit de – 84 404,44 €**. (Quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre euros et quarante-quatre centimes)

Le conseil municipal n'émet **aucune réserve ni observation** sur la conformité des comptes présentés par le SGC du Blanc et certifiés par l'ordonnateur.

Le 15 avril 2025
Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 31 mars 2025, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Bérénice LAMOUREUX, adjointe au Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD
Absent excusé : Jean-Michel BIARDEAU

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire
Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 09 – votants : 08

DELIBERATION 13-14042025-3 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – Budget PRINCIPAL

Suite à l'étude et à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2024 présenté par Mme Annie FAGUET, inspecteur divisionnaire FiP,

Après s'être fait présenter le détail des crédits budgétés ainsi que les réalisations de l'année écoulée, soit l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et votants, **approuve le compte administratif** pour l'année **2024** présenté par Madame Bérénice Lamoureux, Adjointe au Maire de la commune de Sacierges St Martin, qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un **excédent** de **+ 138 930,84 €**. (Cent trente-huit mille neuf cent trente euros et quatre-vingt-quatre centimes)
- en section d'investissement, un **déficit** de **- 84 404,44 €**. (Quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre euros et quarante-quatre centimes)

Ce qui ramène le **résultat de clôture cumulé** à reporter sur l'année 2025 à :

- un **excédent** de **+ 261 728,31 €** en section de fonctionnement.
- un **déficit** de **- 114 179,69 €** en section d'investissement

Le 15 avril 2025
Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 31 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD
Absent excusé : Jean-Michel BIARDEAU

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 09 – votants : 09

DELIBERATION 14-14042025-4 AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR 2025 – Budget PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2024 :

- un **excédent** de + **261 728,31 €** en section de fonctionnement.
- un **déficit** de – **114 179,69 €** en section d'investissement
- des **restes à réaliser dépenses** 2024 pour un montant de 81 399,24 €
- des **restes à réaliser recettes** 2024 pour un montant de 113 485,31 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide l'affectation des résultats suivante :

AFFECTATION DE RÉSULTAT	BU 2025
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	138 930,84
Résultat antérieur reporté 002	122 797,47
Résultat définitif à affecter	261 728,31
Investissement	
Résultat de l'exercice 2024	-84 404,44
Résultat antérieur reporté 001	-29 775,25
Résultat cumulé 2024	-114 179,69
Restes à réaliser dépenses :	81 399,24
Restes à réaliser recettes :	113 485,31
Solde des restes à réaliser	32 086,07
Résultat définitif :	-82 093,62
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	82 093,62
Affectation complémentaire en réserve (1068):	0,00
Affectation à l'excédent reporté (002) :	179 634,69

Le 15 avril 2025
Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le **16 AVR. 2025**

ID : 036-213601776-20250414-15_14042025_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 31 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent excusé : Jean-Michel BIARDEAU

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 09 – votants : 09

DELIBERATION 15-14042025-5 VOTE DES TAXES LOCALES 2025 – BU PRINCIPAL

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2025 concernant les taxes directes locales (Etat N°1259).

Au vu des résultats du compte administratif 2024, le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux et de reconduire pour l'année 2025 les taux d'imposition de l'année précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2025 comme suit :

- **Taxe foncière (bâti) : 30,30 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 37,54 %**
- **Taxe habitation : 14,69 %** (*Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale*)

Le 15 avril 2025
Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le **16 AVR. 2025**

ID : 036-213601776-20250414-16_14042025_6-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 31 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent excusé : Jean-Michel BIARDEAU

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 09 – votants : 09

DELIBERATION 16-140420205-6 VOTE DU BUDGET 2025 – BU PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : **562 363,65 Euros** (cinq cent soixante-deux mille trois cent soixante-trois euros et soixante-cinq centimes)

- section d'investissement : **386 029,58 Euros** (trois cent quatre-vingt-six mille vingt-neuf euros et cinquante-huit centimes)

Le 15 avril 2025
Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 31 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent excusé : Jean-Michel BIARDEAU

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 09 – votants : 09

DELIBERATION 17-14042025-7 FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2025

Le maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération N° 24-18072023-2 en date du 18 juillet 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget communal ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

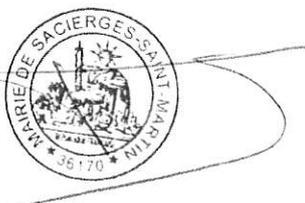
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, soit :

- 17 650,20 euros pour la section de fonctionnement,
- 28 681,02 euros pour la section d'investissement.

- donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le 15 avril 2025
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX